



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

22 février 2007 – 18h00

Communauté de communes de l'Isle Crémieu

Mesdames, Messieurs,

Présents : ALLANDRIEU Jean, LOMBART Robert, MENUET Serge, MORNEY Roger, TOURNIER Marcel, BERNET Raymond, VAGNON Georges, BLANC Jean-Claude, GENTIL Yves, PELLETIER Bruno, LAPORTE André, TUDURI Alain, ANDREU Jean-Louis, HOTE Daniel, MILLOT Christian, MOYNE-BRESSAND Alain, DESCAMPS Gil, REINHARD Yves, BLANC Dominique, CHOLLIER Patrick, ROUX Elisabeth, MOLINA Adolphe, JOANNON Jean, DEZEMPTTE Gérard.

Suppléants : VINCENT Lucien (supplée Mr GARCIN), GRIMA Jean-Marie (supplée Mr BERETTA)

Excusés : BUHAGIAR Jean-Claude, GIMEL Daniel, BERNARD Marc, PAVIET-SALOMON André, BERETTA Daniel.

Absents titulaires : RIVAL Christian, CHAMPIER Jean-Claude, MICHOUUD Bernard, VISIER Eric, DALBEIGUE Marc, BOSSY Claude, ROBERT Pierre, BOYER Georges, MIGLIARINI Robert, CERUTTI Martine.

1^{ère} partie

- Compte administratif Budget principal 2006 – Affectation du Résultat Budget principal 2006
- Budget primitif 2007 – Budget principal
- Avenant au marché initial pour l'élaboration et le suivi du SCOT
- Questions diverses

2^{ème} partie (ne concernera que les conseillers syndicaux adhérents au CDRA2)

- Compte administratif Budget annexe CDRA 2006 - Affectation du Résultat Budget annexe CDRA 2006
 - Budget primitif 2007 – Budget annexe CDRA
 - Etude Habitat / Foncier
 - Questions diverses
-

Le Président du SCOT Adolphe MOLINA remercie les personnes présentes et ouvre la réunion conformément à l'ordre du jour.

Il communique aux membres du Conseil un erratum apporté à la demande de Monsieur DEZEMPTE, à intégrer à la page 8 du compte rendu du conseil syndical du 25 janvier dernier, figurant dans la notice complémentaire distribuée aux membres du Conseil en début de réunion.

1 Compte administratif Budget principal 2006

Monsieur MOLINA présente le compte administratif du Syndicat mixte la boucle du Rhône en Dauphiné, pour l'année 2006.

Le président du Syndicat mixte, Adolphe MOLINA, se retire de la salle du Conseil et le Président de séance désigné par les membres du conseil syndical, André LAPORTE, procède à la délibération sur le vote du compte administratif 2006.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité cette délibération.

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Compte administratif 2006 – Budget principal

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le compte administratif 2006 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	93 357.05 €	83 610.99 €
Recettes	356 607.41 €	54 026.08 €
Résultat	263 250.36 €	- 29 584.91 €

2 Affectation du résultat 2006

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Compte administratif 2006 Budget principal - Affectation du résultat

Après présentation du compte administratif 2006, et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement,

Les membres du Conseil Syndical, après avoir délibéré :

décident pour le budget primitif 2007, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2006, soit 29 584.91 € au compte 1068, pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement.

La différence, soit 233 665.45 €, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté.

3 Budget primitif 2007

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Budget primitif 2007 "SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné"

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le budget primitif 2007 équilibré comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	363 814 €	198 679 €
Recettes	363 814 €	198 679 €

4 Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2007 du Syndicat mixte la boucle du Rhône en Dauphiné

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2007 "SYNDICAT MIXTE de la Boucle du Rhône en Dauphiné"

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année des collectivités locales membres une cotisation financière.

Le Président, aux vues des besoins matériels de la structure opérationnelle du Syndicat et des frais d'études pour la compétence et la mission SCOT en 2007, propose une participation de 1,50 Euros par habitant.

Les membres du comité syndical **approuvent** cette proposition et **fixent** le montant de la participation financière par habitant pour la compétence SCOT en 2007 à 1,50 Euros.

Monsieur MORNEY demande sur quelles données démographiques se base le Syndicat mixte la boucle du Rhône en Dauphiné, recensement 1999 ou DGF 2005.

Monsieur MOLINA répond qu'il a été convenu de se baser sur le DGF 2005.

5 Avenant au marché initial pour l'élaboration et le suivi du SCOT.

Le Président signale que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie cet après-midi à ce sujet et a donné un avis positif à ce 3^{ème} avenant.

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°3 au marché initial pour l'élaboration du SCOT

Le Président explique aux membres du Conseil que, suite à de nombreuses modifications demandées par les élus sur le contenu et la forme du projet de SCOT, le calendrier initialement prévu dans le marché contracté en date du 3 octobre 2003 avec les bureaux d'études URBICAND et SOBERCO ENVIRONNEMENT, a largement été dépassé.

Le Président rappelle que les bureaux d'études ont réalisé :

- 6 réunions supplémentaires pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- 23 pour le Document d'Orientations Générales,
- 1 pour l'arrêt du projet

Soit un total de 30 réunions supplémentaires nécessaires à l'élaboration du SCOT.

La rémunération forfaitaire fixée dans le marché initial s'élève à 300 euros HT par réunion supplémentaire soit 9 000 euros HT, réparti comme suit : 62,59% URBICAND et 37,41% SOBERCO ENVIRONNEMENT.

Cet avenant n°3 correspond à une augmentation d'environ 16% par rapport au montant de l'offre de base, en prenant en compte les montants des avenants n°1 et 2.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour, 22 février 2007 et a donné un avis positif à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **autorise** le Président à signer l'avenant n°3, ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

6 Questions diverses

Monsieur MOLINA fait part de l'**admission de Pamela REYMOND** au concours d'ingénieur territorial.

L'ensemble des membres du Conseil la félicite.

Monsieur DEZEMPTTE demande si le Président a pris sa décision d'entériner le poste ou non, suite à cette nomination.

Monsieur MOLINA répond que le poste est déjà créé et que ce changement de statut sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de bureau.

Monsieur MOLINA sollicite les membres du Conseil pour qu'un élu devienne **réfèrent « Communication »** au sein du syndicat mixte.

Monsieur MILLOT se propose comme réfèrent « Communication » du Syndicat mixte la boucle du Rhône en Dauphin.



Les membres du Conseil Syndical non adhérents au CDRA ne participent pas à la deuxième partie de la réunion qui concerne le CDRA et quittent la séance.



7 Compte administratif Budget annexe CDRA 2006

Monsieur MOLINA présente le compte administratif CDRA, pour l'année 2006.

Le Président de séance désigné par les membres du conseil syndical, André LAPORTE, procède à la délibération sur le vote du compte administratif CDRA 2006.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité cette délibération.

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Compte administratif 2006 – Budget annexe Syndicat mixte CDRA la boucle du Rhône en Dauphiné

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le compte administratif 2006 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	63 872.47 €	6 139.78 €
Recettes	90 421.5 €	0 €
Résultat	26 549.03€	- 6 139.78 €

8 Affectation du résultat CDRA 2006

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Compte administratif 2006 - Budget annexe Syndicat mixte CDRA la boucle du Rhône en Dauphiné - Affectation du résultat

Après présentation du compte administratif 2006, et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement,

Les membres du Conseil Syndical, après avoir délibéré :

décident pour le budget primitif 2007, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2006, soit 6 139.78 € au compte 1068, pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement.

La différence, soit 20 409.25 €, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté.

9 Budget primitif CDRA 2007

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Budget primitif 2007 – budget annexe Syndicat mixte CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Les membres du Conseil Syndical **approuvent** le budget primitif 2007 équilibré comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	228 964 €	60 140 €
Recettes	228 964 €	60 140 €

10 Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif CDRA 2007

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget annexe 2007 "Syndicat Mixte CDRA Boucle du Rhône"

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte percevra chaque année à compter du 1^{er} mai 2006 une cotisation financière des collectivités locales et EPCI adhérents à cette compétence optionnelle.

Le Président, compte tenu des besoins matériels et immatériels nécessaires à l'exercice de la mission CDRA en 2007, propose une participation de 1,62 Euros par habitant.

Les membres du comité syndical **approuvent** cette proposition et **fixent** le montant de la participation financière par habitant pour la compétence CDRA en 2007 à 1,62 Euros.

11 Etude PLH

Le 20 février dernier, le comité de pilotage pour l'étude Habitat-foncier a entendu 3 candidats présélectionnés :

- GEODES
- STRATIS CONSEIL
- H&D CONSEIL

Et, après en avoir débattu, a choisi le prestataire H&D CONSEIL pour réaliser l'étude PLH pour un montant de 49 378.06 € TTC et ce, pour 77 jours de travail environ.

Vincent CLEUX rappelle que cette étude concerne l'ensemble du territoire CDRA, c'est-à-dire les communautés de communes du Pays des Couleurs, de l'Isle Crémieu et des Balcons du Rhône, ainsi que 4 communes de l'agglomération pontoise, Chavanoz, Pont de Chérury, Janneyrias et Tignieu-Jamezieu.

Le prochain comité de pilotage pour le lancement de l'étude aura lieu **le 19 mars à 15h30 à la communauté de communes de l'Isle Crémieu à Villemoirieu** et l'ensemble des communes concernées sont invitées à y participer.

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Etude Habitat / Foncier dans le cadre du CDRA

Le Président rappelle que les élus adhérents au CDRA2 ont décidé de réaliser une étude Habitat / Foncier sur les 43 communes couvertes par le CDRA2.

Le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage de cette étude et a décidé de lancer une consultation en vue de choisir un bureau d'étude, sur la base d'un marché à procédure adaptée (conformément à l'article 28 et 29 du code des marchés publics).

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 12 février 2007, 12h00, terme de rigueur. Le Syndicat Mixte a reçu les offres des cinq entreprises suivantes :

- Habitat et Développement Conseils
- EOHS en co-traitance avec Habitat et Territoire
- Stratis Conseils en co-traitance avec SAFER
- GEODES
- SEMAPHORE

Un Comité de Pilotage, émanant du Syndicat Mixte, a été constitué, comprenant un représentant de chaque collectivité concernée par l'étude.

Suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres, le Comité de Pilotage a auditionné les 3 candidats suivants qui ont fourni l'offre économiquement la plus favorable :

- GEODES
- Stratis Conseil
- Habitat et Développement Conseils (H&D Conseils)

A l'issue de cette audition et des différentes négociations qui ont eu lieu, le Président propose au Conseil Syndical de retenir l'offre de l'entreprise **H&D Conseils** pour un montant qui s'élève à la somme de **49 378,06 € TTC**

Le Président rappelle qu'une subvention de la Région Rhône-Alpes sera attribuée correspondant à 50% de la somme pour le volet Habitat et à 100% de la somme pour l'étude Foncier de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- autorise le Président à solliciter les subventions de la Région pour l'élaboration de l'Etude Habitat / Foncier
- autorise le Président à signer le marché avec le bureau d'étude retenu
- autorise le Président à signer tous les actes administratifs correspondant

12 Questions diverses

Pamela REYMOND rappelle le calendrier suite à l'arrêt du projet SCOT.

Courant mars, les documents relatifs au SCOT parviendront à chaque commune et communauté de communes. Il est important que les mairies renvoient au syndicat mixte le récépissé qui sera joint afin de s'assurer que les documents ont bien été reçus.

Les communes et communautés de communes auront 3 mois pour donner un avis.

Suite à ces 3 mois, une enquête publique sera lancée entre le 18 juin et le 18 juillet. Le principe retenu devrait être le dépôt d'un registre dans chaque commune et 4 ou 5 lieux de permanence avec un commissaire enquêteur.

Les remarques des personnes publiques associées et celles issues de l'enquête publique seront débattues, approuvées ou rejetées pour nous conduire vers l'approbation définitive du projet SCOT.

19h00 - Monsieur Molina remercie les personnes présentes et libère les membres du conseil syndical.

Le Président,
Adolphe MOLINA

